



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements sous contrat

Question écrite n° 36568

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la situation de l'enseignement privé. Nombre d'emplois diminué alors que les effectifs augmentent, situation en deçà de celle des enseignants du public, retraites aux montants inférieurs à celles du public malgré de plus fortes cotisations... telle est la situation de l'enseignement privé dont les maîtres attendent une amélioration du montant de leurs retraites et une diminution de leurs cotisations salariales. En 2003, a été mis en place un groupe de travail sur l'enseignement privé et ses objectifs d'aide et de revalorisation. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état d'avancement de ces travaux et de lui indiquer quelles mesures pourraient être envisagées en faveur de l'enseignement privé.

Texte de la réponse

En application du principe de parité fixé par l'article L. 442-14 du code de l'éducation, les mesures budgétaires mises en place dans l'enseignement privé découlent directement de celles intervenues dans l'enseignement public. Ainsi, les moyens globaux en emplois d'enseignants ayant été maintenus au même niveau par rapport à la rentrée scolaire 2003 pour l'enseignement privé, le ministère a préparé la rentrée scolaire 2004 sur la base des contrats existant par redéploiements entre les académies, opérés au regard de la situation de l'enseignement privé dans chacune d'entre elles. Les redéploiements ont été marqués par le souci d'accompagner l'évolution de la démographie scolaire et de prendre en compte la situation des académies excédentaires et déficitaires au regard des taux d'encadrement, en particulier le ratio heures devant élèves. Par ailleurs, le groupe de travail relatif à clarification de la situation des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État et à la nature juridique du contrat des maîtres de ces établissements, mis en place à l'automne 2002, est parvenu au terme de son analyse. Les réflexions sur les conclusions à en tirer sont en cours.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36568

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2430

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4482